



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU ROCHER-PERCÉ
VILLE DE GRANDE-RIVIÈRE**

AVIS PUBLIC

**Publication du nombre de postes pour lesquels la connaissance
ou un niveau de connaissance d'une autre langue que le français
était exigé ou souhaitable au 31 décembre 2023**

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

En vertu de l'article 20.1 de la Charte de la langue française et de l'Article 11 du Règlement sur la langue de l'Administration, la Ville de Grande-Rivière est tenue de publier, dans les trois (3) mois suivant la fin de son exercice financier, l'information suivante sur son site internet :

1. Nombre total de postes pour lesquels la connaissance ou un niveau de connaissance d'une autre langue que le français est exigé : **0**
2. Nombre total de postes pour lesquels la connaissance ou un niveau de connaissance d'une autre langue que le français est souhaitable : **1**

Donné à Grande-Rivière, ce 30^e jour du mois de mars 2024 (30-03-2024)
Sandrine B-Hautcoeur, greffière